

## Contraception

Qu'est-ce que la contraception ? C'est l'ensemble des moyens visant à éviter une grossesse. Il existe différents types de contraception. Les plus connus sont la pilule contraceptive et le préservatif. Ils s'adressent aux femmes et aux hommes. Le remboursement dépend notamment du dispositif choisi. Nous vous présentons la réglementation à connaître.

### Quels sont les modes de contraception ?

Caractéristiques des différents dispositifs de contraception destinés aux femmes et aux hommes

#### Dispositifs

#### Caractéristiques

##### Dispositif intra-utérin (stérilet)

Dispositif placé à l'intérieur de l'utérus par un médecin ou une sage-femme. Efficace durant 4 à 10 ans, selon le modèle.

Il en existe 2 types : hormonal ou au cuivre.

##### Pilule

Comprimé à prendre quotidiennement à heure régulière pendant 21 ou 28 jours

À coller soi-même sur la peau 1 fois par semaine et à renouveler chaque semaine, pendant 3 semaines.

##### Patch

Il n'y a pas de patch à coller la 4<sup>e</sup> semaine ce qui provoque ainsi l'apparition des règles. Permet d'être protégé même pendant la période d'arrêt.

##### Implant

Bâtonnet cylindrique de 4 cm inséré sous la peau du bras, sous anesthésie locale par un médecin ou une sage-femme. Il peut être laissé en place pendant 3 ans.

##### Anneau vaginal

Anneau souple à placer soi-même à l'intérieur du vagin, comme un tampon. Il doit être laissé en place pendant 3 semaines. Au début de la 4<sup>e</sup> semaine, l'anneau doit être enlevé provoquant ainsi l'apparition des règles. Permet d'être protégé même pendant la période d'arrêt.

##### Diaphragme et cape cervicale

Coupe en silicone à placer soi-même à l'intérieur du vagin. Il s'utilise associé à un produit spermicide. La cape est un dôme en silicone qui vient recouvrir le col de l'utérus.

Ces dispositifs peuvent être posés au moment du rapport sexuel, mais aussi plusieurs heures avant et doivent être gardés pendant 8 heures après le rapport.

##### Préservatif externe « masculin » et interne « féminin »

Le préservatif externe se place sur le pénis avant pénétration, tandis que le préservatif interne peut être mis en place à l'intérieur du vagin ou de l'anus plusieurs heures avant le rapport sexuel

##### Spermicides

Gel et ovule à placer à l'intérieur du vagin quelques minutes avant chaque rapport détruisant ainsi les spermatozoïdes

##### Progestatifs injectables

Injection intramusculaire réalisée tous les 3 mois par un médecin, une sage-femme ou un infirmer

##### Contraception définitive

Intervention chirurgicale chez l'homme (vasectomie) ou chez la femme (ligature des trompes). Ces méthodes sont considérées comme irréversibles.

Vous pouvez obtenir des informations ou vous faire prescrire une contraception par :

Un médecin

Ou une sage-femme en cabinet de ville ou dans un centre de santé sexuelle.

Où s'adresser ?

Centres de santé sexuelle (ex centre de planification et d'éducation familiale)

### Qui peut prescrire un mode de contraception ?

Les médecins, sages-femmes et centres de santé sexuelle sont habilités à prescrire tous les modes de contraception.

Une **ordonnance** est nécessaire pour les contraceptifs suivants :

Dispositif intra-utérin (stérilet)

Pilule

Patch

Implant

Anneau vaginal

Diaphragme et cape cervicale (les spermicides qui accompagnent l'utilisation du diaphragme s'achètent en pharmacie sans ordonnance)

Progestatifs injectables.

Le consentement des parents ou du représentant légal n'est pas exigé pour la prescription, la délivrance ou l'administration de contraceptifs aux jeunes filles mineures.

**À quel taux sont remboursés les dispositifs contraceptifs par l'Assurance maladie?**

Ce taux de remboursement peut varier en fonction de l'âge.

**À noter**

Les **préservatifs sont distribués gratuitement** dans les centres de santé sexuelle et dans les centres de dépistage anonyme et gratuit (CeGGID).

Prise en charge par l'Assurance maladie des différents dispositifs de contraception pour les moins de 26 ans

<b>Dispositifs de contraception</b>	<b>Taux de prise en charge</b>
<b>Dispositif intra-utérin (stérilet)</b>	À 100 %
Pilule	Certaines pilules sont remboursées par l'Assurance maladie à 100 %
Patch	Non
Implant	À 100 %
Anneau vaginal	Non
Cape cervicale	Non
Diaphragme	À 100 %

**Préservatif externe de la marque :**

<b>Eden</b>	
<b>Sortez couverts</b>	
Be Loved	À 100 % sans prescription pour toute et tous sans minimum d'âge (y compris les bénéficiaires de l'aide médicale d'État et les ressortissants de l'Union européenne)
Sure & Smile	
Manix Classic	

**Préservatif externe sans latex de la marque Manix**

**Sensitivity**

<b>Préservatif interne de la marque :</b>	
ORMELLE	À 100 % sans prescription pour toute et tous sans minimum d'âge (y compris les bénéficiaires de l'aide médicale de l'État et les ressortissants de l'Union européenne)
So Sexy & Smile	
Be loved free	
Spermicides	Non
Progestatifs injectables	À 100 %
Contraception définitive	À 80 %

**À savoir**

Les mutuelles (complémentaires santé) peuvent éventuellement prendre en charge tout ou partie des frais qui ne sont pas remboursés par l'Assurance maladie si le contrat souscrit le prévoit. Renseignez-vous auprès de votre mutuelle.

Certains contraceptifs sont **gratuits** dans les centres de santé sexuelle :

Pour les **filles mineures souhaitant garder le secret**

**Et pour les femmes majeures n'ayant pas d'Assurance maladie**

Les frais suivants liés à la contraception pour les moins de 26 ans sont pris en charge par l'Assurance maladie **sans avance de frais** :

Consultation de suivi par un médecin ou une sage-femme la 1<sup>re</sup> année d'accès à la contraception

Consultation annuelle réalisée, à partir de la 2<sup>e</sup> année d'accès à la contraception, par un médecin ou une sage-femme, pour une prescription de contraception ou d'examens biologiques en lien avec la contraception

Certains examens de biologie médicale liés à la contraception (glycémie à jeun, cholestérol total et triglycérides), une fois par an

Actes donnant lieu à la pose, au changement ou au retrait d'un contraceptif

Délivrance des contraceptifs remboursables, en pharmacie, sur présentation d'une prescription médicale.

**À noter**

L'Assurance maladie prend également en charge à 100 % la consultation longue santé sexuelle (sans avance de frais). Elle est accessible pour tous les jeunes, filles et garçons, jusqu'à 25 ans.

Prise en charge par l'Assurance maladie des différents dispositifs de contraception pour les 26 ans et plus

**Dispositifs de contraception****Dispositif intra-utérin (stérilet)****Pilule****À 65 %**

Certaines pilules sont remboursées par l'Assurance maladie à 65 %

**Patch****Non****Implant****À 65 %****Anneau vaginal****Non****Cape cervicale****Non****Diaphragme****À 65 %****Préservatif externe de la marque :****Eden****Sortez couverts****Be Loved****À 60 % sur prescription****Sure & Smile****Manix Classic****Préservatif externe sans latex de la marque Manix****Sensitivity****Préservatif interne de la marque :****ORMELLE****À 60 % sur prescription****So Sexy & Smile****Be loved free****Non****Spermicides****À 65 %****Progestatifs injectables****À 80 %****Contraception définitive****À savoir**

Les mutuelles (complémentaires santé) peuvent éventuellement prendre en charge tout ou partie des frais qui ne sont pas remboursés par l'Assurance maladie si le contrat souscrit le prévoit. Il faut se renseigner auprès de votre mutuelle.

**Contraception – IVG****Et aussi...**

- Contraception d'urgence
- Interruption volontaire de grossesse (IVG)

**Pour en savoir plus**

- Site d'information sur les modes de contraception

Source : Santé publique France

- Contraception : dispositifs et remboursements

Source : Ameli.fr

- Site d'information sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG)

Source : Ministère chargé de la santé

**Où s'informer ?**

- Centres de santé sexuelle, de dépistage (CeGIDD) et espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS)

**Textes de référence**

- Code de la santé publique : articles L5134-1 à L5134-3  
Catégories de contraceptifs
- Code de la santé publique : articles L2311-1 à L2311-6  
Délivrance des contraceptifs par les centres de planification
- Code de la santé publique : articles R5134-4-1 à R5134-4-3  
Délivrance des contraceptifs par les pharmacies
- Code de la sécurité sociale : articles L160-13 à L160-16  
Remboursement contraceptifs, gratuité des préservatifs pour les moins de 26 ans (L160-14)
- Code de la sécurité sociale : articles L162-2 à L162-4-5  
Pas d'avance de frais (article L162-4-5)
- Code de la sécurité sociale : articles R160-5 à R160-20
- Arrêté du 27 juin 2006 fixant la liste des dispositifs médicaux que les sages-femmes sont autorisées à prescrire  
Délivrance des contraceptifs par les sages-femmes
- Arrêté du 21 novembre 2018 portant inscription du préservatif masculin lubrifié EDEN des Laboratoires MAJORELLE au titre I de la liste des produits et prestations remboursables  
Préservatifs masculins remboursés
- Avis relatif à la tarification du préservatif masculin lubrifié EDEN  
Prix des préservatifs masculins remboursés
- Arrêté du 14 février 2019 portant inscription du préservatif "Sortez couverts" sur les produits et prestations remboursables
- Arrêté du 31 octobre 2023 portant inscription des préservatifs masculins lubrifiés BE LOVED sur les produits et prestations remboursables
- Arrêté du 30 avril 2024 portant inscription des préservatifs masculins lubrifiés MANIX CLASSIC de la société LifeStyles Europe au titre I de la liste des produits et prestations remboursables
- Arrêté du 22 décembre 2023 portant inscription des préservatifs féminins lubrifiés ORMELLE sur les produits et prestations remboursables
- Arrêté du 28 février 2024 portant inscription des préservatifs masculins lubrifiés SURE & SMILE de la société TERPAN au titre I de la liste des produits et prestations remboursables
- Arrêté du 13 mars 2025 portant inscription des préservatifs masculins lubrifiés sans latex MANIX SENSITIVITY de la société LIFESTYLES Europe au titre I de la liste des produits (...) remboursables



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00